



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Arrondissement de NICE

**MAIRIE DE CONTES**

**Décision n° 2023 06 04**

OBJET :

**Équipement en panneaux photovoltaïques de bâtiments communaux :  
demande de subventions au titre de la DSIL 2023 et du CRET**

L'an deux mille vingt trois, le lundi vingt six juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Francis Tujague, Maire de Contes.

Etaient présents : MM. Francis Tujague, Maire, Alain Alessio, Mme Michèle Maurel, MM. Gérard De Zordo, Armand Gasiglia, Mme Elodie Loretz, M. Alain Michellis, Mmes Lykke Saviane, Nicole Colombo, MM. Eric Foret, Gilbert Camous, Dominique Celeschi, Mme Martine Abellan, MM. Thierry Fauré, Kader Akeb, David Dongé, Olivier Camous, Mme Sandrine Mauras, M. Michel Caruso, Mmes Marie-Fleur Alquier, Chloé Roig, Edwige Alunni et Mme Sylvie Carletto formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mmes Nadine Ezingard, Fabienne Irlès, M. Christophe Angéli et Mme Malika Vannucci.

Etaient excusés : Mme Kareen Woignier et M. Christophe Céragliari.

Le quorum est atteint

Madame Elodie Loretz a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2023 01 01 du 18 janvier 2023, le conseil a approuvé le programme de travaux portant sur l'équipement en panneaux photovoltaïques de trois bâtiments communaux : le gymnase municipal, la maison pour tous et la maison de la jeunesse d'un montant prévisionnel de 341.900,00 € HT. Il a également été décidé de solliciter le concours financier de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL 2023), ou de tout autre dispositif de soutien proposé par l'Etat, et de la Région SUD au titre du CRET ainsi que celui du Département.

Monsieur le Maire informe le conseil que la région SUD a émis un avis favorable mais a demandé à la commune de détailler la nature des travaux envisagés. Il présente au conseil la note explicative faisant état de ces travaux, jointe en annexe. Il propose ensuite au conseil de confirmer ce programme de travaux ainsi que les demandes de subvention.

**Le conseil municipal,  
Où l'exposé du maire,  
Après en avoir délibéré,**

**Confirme** le programme de travaux portant sur l'équipement en panneaux photovoltaïques de trois bâtiments communaux : le gymnase municipal, la maison pour tous et la maison de la jeunesse, tel que détaillé dans la note explicative jointe et d'un montant prévisionnel de 341.900,00 € HT.

**Sollicite** le concours financier de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL 2023) ou de tout autre dispositif de soutien proposé par l'Etat, à hauteur de 20 % du coût des travaux ainsi que celui de la Région SUD au titre du CRET et du Département, chacun à hauteur de 30 % du coût des travaux, selon le plan de financement suivant :

Coût de l'opération (HT) :	341.900,00 €
Subvention Etat (DSIL 20 %) :	68.380,00 €
Subvention Région (CRET 30%) :	102.570,00 €
Subvention Département (30 %) :	102.570,00 €
Autofinancement :	68.380,00 €

*Nombre de conseillers en exercice : 29*

*Pour : 27*

*Nombre de présents : 23*

*Contre : 0*

*Nombre de votants : 27*

*Abstentions : 0*

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

La secrétaire de séance  
Elodie LORETZ

Le Maire,  
Francis TUJAGUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-210600482-20230626-2023060401-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2023

Publication : 03/07/2023

Le Maire, Francis TUJAGUE